



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET A  
LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSE :**

M. DELMOND.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.

M. HABIG donne procuration à M. WITH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme LUTENBACHER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-4-3 du 8 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 de la politique de l'habitat, approuvant la nouvelle politique départementale de l'habitat,
- VU le Contrat Local d'Engagement départemental signé en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011 et modifié par avenant signé en date du 30 décembre 2013,
- VU le Programme d'Intérêt Général départemental signé en date du 23 mai 2012 et son avenant n° 1 signé en date du 16 décembre 2017,
- VU la délibération du Conseil Général 2013-4-10-1 du 18 octobre 2013 modifiant les aides départementales sur fonds propres apportées à l'amélioration du parc privé,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CD-2017-7-10-3 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'habitat,

- VU l'accord de la commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement, exprimé en date du 18 mai 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de 6 000 € ;
- ❖ Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 20423.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité